

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016**

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 4 avril 2016, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 heures 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Carole Brochu  
Martin Boisvert  
Diane Rhéaume

Daniel Blais  
Bernyce Turmel  
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

**2016-04-102      2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Vérification municipale ;
  - 3.1. Rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 ;
4. Adoption du procès-verbal ;
  - 4.1. Séance ordinaire du 7 mars 2016 ;
5. Période de questions ;
6. Correspondance ;
7. Comptes à payer ;
8. État des revenus et charges au 31 mars 2016 ;
9. Avis de motion ;
  - 9.1. Règlement no 278-2016 décrétant un emprunt et des dépenses relatif à l'acquisition de terrains, à des travaux d'alimentation et distribution en eau potable, collecte et interception des eaux usées et piste cyclable dans certains secteurs situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Isidore ;
  - 9.2. Règlement no 279-2016 portant sur les modalités relatives à la gestion et à l'utilisation de l'eau potable ;
  - 9.3. Règlement no 280-2016 portant sur les conditions d'implantation supplémentaires dans les zones RA-29, RA-30, RA-31, RA-32, RA-33, RA-34, RA-35, l'entreposage extérieur en zones agricoles A, AR et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015 et 275-2015) ;

10. Dépôts de soumissions ;
  - 10.1. Balayage des chaussées ;
  - 10.2. Fauchage des abords de route ;
  - 10.3. Rapiéçage manuel ;
  - 10.4. Rapiéçage mécanisé ;
  - 10.5. Grattage et mise en forme des chemins à surface granulaire ;
11. Inspection municipale ;
  - 11.1. Travaux à autoriser ;
12. Inspection en bâtiments ;
  - 12.1. Émission des permis ;
  - 12.2. Dossiers des nuisances et autres ;
13. Sécurité incendie ;
  - 13.1. Demandes du directeur ;
14. Comité consultatif d'urbanisme ;
  - 14.1. Demande d'autorisation ;
    - 14.1.1. Ferme Larose et Frères inc. ;
  - 14.2. Domaine-du-Vieux-Moulin / phase 3 ;
    - 14.2.1. Demande de modifications aux normes de construction ;
15. Projet d'eau potable et d'eaux usées ;
  - 15.1. Élaboration d'un mandat en services de laboratoire ;
  - 15.2. Acquisition de terrains : puits et servitudes ;
16. Traitement des eaux usées;
  - 16.1. Vidange et disposition des boues à la station d'épuration - étangs 1 et 3 ;
  - 16.2. WSP Canada inc. ;
    - 16.2.1. Proposition de Mabarex ;
17. Kraft Hockeyville 2016 ;
  - 17.1. Budget additionnel ;
  - 17.2. Motion de félicitations ;
18. Divers ;
  - 18.1. Autres questions ;
19. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

### **3. VÉRIFICATION MUNICIPALE**

#### **2016-04-103      3.1. Rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
 APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore prenne acte de l'audit des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015, préparé par la firme Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l. et présenté par Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

#### **2016-04-104      4.1. Séance ordinaire du 7 mars 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU,  
 APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

## **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

## **6. CORRESPONDANCE**

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

### **2016-04-105 Maison de la Famille Nouvelle-Beauce - spectacle amateur**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,  
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine la participation du maire au spectacle amateur organisé par la Maison de la Famille Nouvelle-Beauce, qui s'est tenu le 31 mars 2016 à Sainte-Marie, au coût de cinquante dollars (50,00 \$), taxes non applicables.

Adoptée

### **2016-04-106 Conseil du Bassin de la rivière Etchemin Lévis-Est et Université Laval (secteur aménagement du territoire et de développement régional) - impatiente de l'Himalaya**

ATTENDU QUE le Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE) et l'Université Laval œuvrent sur le territoire de la municipalité de Saint-Isidore, notamment au niveau de l'éradication de la berce du Caucase ;

ATTENDU QU'à l'été 2015, une importante population d'impatices de l'Himalaya a été observée sur les berges du ruisseau Sainte-Geneviève ;

ATTENDU QUE le CBE et l'Université Laval désirent intervenir dans ce secteur à l'été 2016 afin d'évaluer la faisabilité d'une éradication de l'impaticie de l'Himalaya de façon manuelle par l'arrache ou la coupe, sans aucun herbicide, et les coûts associés ;

ATTENDU QUE le CBE et l'Université Laval demandent la collaboration de la municipalité dans le présent dossier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil convienne d'appuyer le Conseil de bassin de la rivière Etchemin Lévis-Est et l'Université Laval dans leur projet de lutte contre l'impaticie de l'Himalaya sur le territoire de la municipalité de Saint-Isidore, entre autres de la façon suivante :

- présence sur le comité de suivi du projet, selon la disponibilité des ressources ;
- contribution aux envois postaux nécessaires à la sensibilisation et l'information de la population et des propriétaires riverains du ruisseau Sainte-Geneviève ;
- autorisation à l'équipe du CBE et l'Université Laval à circuler et à procéder à la lutte contre l'impaticie de l'Himalaya sur les propriétés riveraines ;
- appui au CBE et à l'Université Laval dans leurs démarches auprès des propriétaires concernés.

QU'une copie du rapport concernant les travaux effectués dans le cadre dudit projet soit transmise à la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

**2016-04-106A** **MRC de La Nouvelle-Beauce - modification au règlement sur la qualité de vie - impatiente de l'Himalaya**

ATTENDU QU'à l'été 2015, une importante population d'impatices de l'Himalaya a été observée sur les berges du ruisseau Sainte-Geneviève à Saint-Isidore ;

ATTENDU QUE la municipalité juge fondamental d'interdire l'impaticie de l'Himalaya sur le territoire, et ce, au même titre que la berce du Caucase ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil demande à la MRC de La Nouvelle-Beauce de modifier le règlement sur la qualité de vie, et ce, afin d'interdire l'impaticie de l'Himalaya sur le territoire de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

**2016-04-107** **Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire - prix du Mérite municipal 2016 - dépôt d'une candidature**

ATTENDU QUE les prix du Mérite municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire sont une occasion unique de placer sous les projecteurs des personnes ou des projets mobilisateurs ou novateurs, et de récompenser des citoyens, des organismes et des municipalités qui, en plus d'être une source d'inspiration, contribuent de façon remarquable au mieux-être et au développement de leur communauté ;

ATTENDU QUE le Centre municipal St-Isidore inc., lors du concours «Kraft Hockeyville 2016», a mené des activités qui ont contribué à l'amélioration des relations entre la municipalité et la communauté et mobilisé les citoyens de l'Est de la Province de Québec lors dudit concours ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore dépose la candidature du Centre municipal St-Isidore inc., aux prix du Mérite municipal 2016 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, catégorie organisme à but non lucratif, afin de le récompenser pour le projet mobilisateur «Kraft Hockeyville 2016».

Adoptée

**2016-04-108** **Fondation Hôtel-Dieu de Lévis - engagement à la campagne majeure «On vous rapproche de la guérison»**

ATTENDU QU'en Chaudière-Appalaches, plus de deux mille six cent (2 600) personnes reçoivent un diagnostic de cancer chaque année et mille quatre cent (1 400) devront recevoir des traitements de radio-oncologie ;

ATTENDU QUE ces patients doivent actuellement recevoir des traitements hors région ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec investira plus de cent soixante-huit millions de dollars (168 M\$) pour la construction du Centre régional intégré de cancérologie de Chaudière-Appalaches (CRIC) ;

ATTENDU QUE la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis lance la plus grande campagne majeure de son histoire visant à amasser la somme de trente-huit millions de dollars (38 M\$) sur cinq (5) ans pour la mise en place d'un continuum de soins et de services autour du cancer ;

ATTENDU QUE l'objectif est d'atteindre la somme totale de deux millions de dollars (2 M\$) provenant des villes, municipalités et paroisses de Chaudière-Appalaches ;

ATTENDU QUE la Ville de Lévis s'engage à verser la somme d'un million de dollars (1 M\$) à cette campagne ;

ATTENDU QUE les MRC et leurs municipalités constituantes en Chaudière-Appalaches qui seront desservies par le futur Centre régional intégré de cancérologie de Chaudières-Appalaches (CRIC) sont sollicitées en fonction de la population provenant de leur territoire ;

ATTENDU QU'un plan de visibilité, qui pourrait être par MRC et leurs municipalités constituantes, reste à être négocié afin de refléter la contribution globale ;

ATTENDU QU'un protocole régissant des modalités de ce partenariat sera rédigé et qu'un comité tripartite ayant comme responsabilité le suivi annuel de l'entente sera composé de représentants de la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis et des MRC ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de verser à la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis un montant annuel de mille dollars (1 000,00 \$), à compter de l'année 2016, et ce, pour une période de cinq (5) ans.

QUE la présente dépense soit payée à même les activités de fonctionnement.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Adoptée

2016-04-109

**Commission scolaire Beauce-Etchemin - formation «Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction»**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise un journalier aux travaux publics à participer à la formation «Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction» organisée par la Commission scolaire Beauce-Etchemin, qui se tiendra à Sainte-Marie les 28-29 mai et 4-5 juin 2016, au coût de deux cents dollars (200,00 \$), taxes non applicables.

Adoptée

2016-04-110

**Mouvement santé mentale Québec - proclamation «Semaine de la santé mentale»**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la santé mentale qui se déroule du 2 au 8 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème «7 astuces pour être bien dans sa tête» ;

CONSIDÉRANT QUE la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les sept (7) astuces peuvent y contribuer ;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement ;

CONSIDÉRANT QUE Mouvement santé mentale Québec, antérieurement le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne, en :

- invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne ;
- encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire ;
- proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil proclame par la présente la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la municipalité de Saint-Isidore et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des «7 astuces pour être bien dans sa tête».

QUE la présente résolution soit transmise à Santé mentale Québec - Chaudière Appalaches.

Adoptée

Le conseil convient de :

- ne pas acquiescer à la demande de révision de la tarification du conteneur d'ordures pour le Resto-Bar Tribon ;
- transmettre à la Mutuelle des municipalités du Québec la réclamation relative au remboursement de la TPS et TVQ pour l'achat du lot 5 556 098 ;
- prendre note de la participation du maire à la soirée hommage du Club de soccer de Saint-Lambert le 28 mai 2016, et ce, sans frais ;
- transmettre au Défi-Santé Nouvelle-Beauce le nom des deux (2) représentants qui marcheront au nom de la municipalité dans le cadre du Défi des podomètres ;
- prendre note de l'intérêt du maire à participer à ses frais à un déjeuner-formation «Conservez vos employés en les rendant heureux» organisé par le Groupe d'Entraide Le Murmure qui se tiendra le 6 mai 2016 à Beauceville et à deux (2) activités organisées par la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce qui se tiendront en avril 2016.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- souper bénéfice de l'Association d'Entraide communautaire La Fontaine le 7 mai 2016 à Sainte-Marie ;
- défi Tour de Beauce qui se tiendra du 15 au 19 juin 2016 ;
- formation «Communication et plan d'urgence : préparez-vous à l'imprévu» organisée par l'Union des municipalités du Québec ;
- publicité dans Beauce-Média dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole.

## **7. COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2016-04-111

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 2149 à 2162 inclusivement (les prélèvements nos 2154 et 2156 étant annulés) et les chèques nos 12072 à 12132 inclusivement et les salaires, totalisant trois cent cinquante-et-un mille six cent soixante-deux dollars et soixante-et-un cents (351 662,61 \$).

Adoptée

## **8. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 31 MARS 2016**

Le conseil prend acte de l'état des revenus et charges au 31 mars 2016.

## **9. AVIS DE MOTION**

### **9.1. Règlement no 278-2016 décrétant un emprunt et des dépenses relatif à l'acquisition de terrains, à des travaux d'alimentation et distribution en eau potable, collecte et interception des eaux usées et piste cyclable dans certains secteurs situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Isidore**

Avis de motion est déposé par Martin Boisvert, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 278-2016 décrétant un emprunt et des dépenses relatif à l'acquisition de terrains, à des travaux d'alimentation et distribution en eau potable, collecte et interception des eaux usées et piste cyclable dans certains secteurs situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Isidore.

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Martin Boisvert,  
Conseiller

### **9.2. Règlement no 279-2016 portant sur les modalités relatives à la gestion et à l'utilisation de l'eau potable**

Avis de motion est déposé par Daniel Blais, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 279-2016 portant sur les modalités relatives à la gestion et à l'utilisation de l'eau potable.

Une demande de dispense de lecture est faite.

Daniel Blais,  
Conseiller

### **9.3. Règlement no 280-2016 portant sur les conditions d'implantation supplémentaires dans les zones RA-29, RA-30, RA-31, RA-32, RA-33, RA-34, RA-35, l'entreposage extérieur en zones agricoles A, AR et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009,**

209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015 et 275-2015)

Avis de motion est déposé par Carole Brochu, conseillère de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 280-2016 portant sur les conditions d'implantation supplémentaires dans les zones RA-29, RA-30, RA-31, RA-32, RA-33, RA-34, RA-35, l'entreposage extérieur en zones agricoles A, AR et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015 et 275-2015).

Une demande de dispense de lecture est faite.

Carole Brochu,  
Conseillère

## **10. DÉPÔTS DE SOUMISSIONS**

**2016-04-112**

### **10.1. Balayage des chaussées**

ATTENDU QUE par la résolution 2016-03-83, la municipalité de Saint-Isidore demandait des soumissions sur invitation pour les travaux de balayage de chaussées auprès de fournisseurs présélectionnés ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

Soumissionnaires	COÛT (excluant les taxes)	
	1 <sup>er</sup> balayage	2 <sup>e</sup> balayage
Déneigement et Excavation Dave Labonté	2 000,00 \$	2 000,00 \$
Les Entreprises Lévisiennes inc.	2 450,00 \$	2 000,00 \$
Marquage Lignpro inc.	2 450,00 \$	800,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS, LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE JACQUES S'ABSTIENT DE SE PRONONCER DÉCLARANT N'AYANT PARTICIPÉ À AUCUNE DISCUSSION DANS LE DOSSIER COMPTE TENU D'INTÉRÊT OU D'APPARENCE D'INTÉRÊT

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour les travaux de balayage de chaussées à Marquage Lignpro inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant total de trois mille sept cent trente-six dollars et soixante-neuf cents (3 736,69 \$), incluant les taxes, pour la saison 2016, réparti comme suit :

- 2 816,89 \$ pour le premier balayage ;
- 919,80 \$ pour le deuxième balayage, s'il y a lieu, si les travaux d'aqueduc ne sont pas commencés.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée



## **10.2. Fauchage des abords de route**

ATTENDU QUE par la résolution 2016-03-84, la municipalité de Saint-Isidore demandait des soumissions sur invitation pour le fauchage des abords de route pour les saisons 2016 et 2017 auprès de fournisseurs présélectionnés ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

**2016-04-113**

	COÛT (excluant les taxes)			
	Fauchage complet Saison 2016		Fauchage régulier Saison 2017	
		Route Kennedy		Route Kennedy
Débroussaillage Adam Vachon (9114-3917 Québec inc.)	15 750,00 \$	3 000,00 \$	13 250,00 \$	3 250,00 \$
Débroussaillage Lamontagne	9 100,00 \$	2 100,00 \$	7 125,00 \$	2 250,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour le fauchage des abords de routes à Débroussaillage Lamontagne, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de dix mille quatre cent soixante-deux dollars (10 462,00 \$), incluant les taxes, pour la saison 2016 et au montant de huit mille cent quatre-vingt-onze dollars (8 191,00 \$), incluant les taxes, pour la saison 2017.

QUE le conseil autorise également les travaux de fauchage de la Route Kennedy, sur une distance de 9,5 km, au montant de deux mille quatre cent quatorze dollars (2 414,00 \$), incluant les taxes, pour la saison 2016 et au montant de deux mille cinq cent quatre-vingt-six dollars (2 586,00 \$), incluant les taxes, pour la saison 2017.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

**2016-04-114**

## **10.3. Rapiécage manuel**

ATTENDU QUE par la résolution 2016-03-85, la municipalité de Saint-Isidore demandait des soumissions sur invitation pour des travaux de rapiécage manuel à l'enrobé bitumineux auprès de fournisseurs présélectionnés ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

	<b><u>COÛT/T.M.</u></b>	<b><u>NB/T.M.</u></b>
	(excluant les taxes)	
Construction BML, division de Sintra inc.	194,70 \$	111,67
Gilles Audet Excavation inc.	114,45 \$	189,98
Les Entreprises Lévisiennes inc.	117,50 \$	185,04
Nasco inc.	162,00 \$	134,22
Pavage Gilles Audet inc.	115,00 \$	189,07
Pavage L.G.F. inc.	120,79 \$	180,00
P.E. Pageau inc.	112,20 \$	193,78

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat de rapiéçage manuel à l'enrobé bitumineux à P.E. Pageau inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût total de vingt-cinq mille dollars (25 000,00 \$), incluant les taxes, pour la saison 2016.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2016-04-115

**10.4. Rapiéçage mécanisé**

ATTENDU QUE par la résolution 2016-03-85, la municipalité de Saint-Isidore demandait des soumissions par appel d'offres publics dans un système électronique et dans le journal Beauce-Média pour les travaux de rapiéçage mécanisé à l'enrobé bitumineux ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

	<u>COÛT/T.M.</u> (excluant les taxes)	<u>NB/T.M.</u>
Construction BML, division de Sintra inc.	81,51 \$	1 067,00
Construction et Pavage Portneuf inc.	93,63 \$	900,00
Gilles Audet Excavation inc.	83,90 \$	1 036,66
Les Entreprises Lévisiennes inc.	84,80 \$	1 025,65
Nasco inc.	121,00 \$	718,80
Pavco inc.	88,00 \$	989,00
Pavage L.G.F.inc.	108,04 \$	805,00
P.E. Pageau inc.	81,95 \$	1 061,32

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat de rapiéçage mécanisé à l'enrobé bitumineux à Construction B.M.L., division de Sintra inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût total de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars et dix cents (99 995,10 \$), incluant les taxes, pour la saison 2016.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2016-04-116

**10.5. Grattage et mise en forme des chemins à surface granulaire**

ATTENDU QUE par la résolution 2016-03-86, la municipalité de Saint-Isidore demandait des soumissions sur invitation pour les travaux de grattage et mise en forme des chemins à surface granulaire auprès de fournisseurs présélectionnés ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

**COÛT HORAIRE**  
(excluant les taxes)

Gilles Audet Excavation inc.	136,00 \$
Monsieur Michel Hallé	117,42 \$

ATTENDU QUE la soumission de monsieur Michel Hallé n'était pas conforme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat de grattage et mise en forme des chemins à surface granulaire à Gilles Audet Excavation inc., seul soumissionnaire conforme, au taux horaire de cent cinquante-six dollars et trente-sept cents (156,37 \$), incluant les taxes, pour la saison 2016.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

**11. INSPECTION MUNICIPALE**

**2016-04-117**

**11.1. Travaux à autoriser**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux travaux publics :

**COÛTS ESTIMÉS**  
(incluant les taxes)

**Rechargement**

Rue Sainte-Geneviève nord	7 668,83 \$
Rang Dalhousie (hauteur du 30)	4 986,47 \$

*Fournisseurs : entrepreneurs locaux*

**Inspection télévisée**

Rue Sainte-Geneviève (hauteur du 227)	635,24 \$
---------------------------------------	-----------

*Fournisseur : Laboratoire de canalisations souterraines inc.*

Adoptée

**12. INSPECTION EN BÂTIMENTS**

**12.1. Émission des permis**

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de mars 2016.

**12.2. Dossiers des nuisances et autres**

Le conseil prend acte du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de mars 2016.

Le conseil autorise l'inspecteur en bâtiments à prendre des informations auprès d'un conseiller juridique afin de valider certaines données dans le dossier des nuisances.

### **13. SÉCURITÉ INCENDIE**

#### **2016-04-118 13.1. Demandes du directeur**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement au service incendie :

#### **COÛTS ESTIMÉS** (incluant les taxes)

<b>Dépenses diverses</b>	307,05 \$
Aliments et boissons	
Batteries C pour APRIA	
Autres fournitures	
<i>Fournisseurs locaux et autres</i>	

<b>Formation et congrès</b>	
Phénomènes thermiques à Lévis (Michel Gagné)	215,00 \$
Congrès des chefs à Gatineau (Steve Rousseau)	479,55 \$
<i>Fournisseurs : Cegep de Rimouski</i>	
<i>Association des chefs en sécurité incendie</i>	

<b>Vêtements</b>	
Uniforme (Karl Deblois)	310,00 \$
2 chemises blanches et épaulettes (Steve Rousseau)	150,00 \$
<i>Fournisseur : Martin &amp; Lévesque inc.</i>	

QUE suite à la réception de cinq (5) propositions pour l'achat de l'unité d'urgence 531 hors d'usage, le conseil accepte l'offre de monsieur Alain Turmel, étant celle la plus élevée, au montant de cinq cent cinquante-cinq dollars (555,00 \$) , tout en précisant que le lettrage soit enlevé du camion avant sa sortie de la caserne, et ce, aux frais de ce dernier.

Adoptée

### **14. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

#### **14.1. Demande d'autorisation**

##### **14.1.1. Ferme Larose et Frères inc.**

Sujet reporté.

#### **14.2. Domaine-du-Vieux-Moulin / phase 3**

#### **2016-04-119 14.2.1. Demande de modifications aux normes de construction**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu différentes demandes relativement aux normes de construction dans la phase 3 du développement résidentiel ;

ATTENDU QUE lesdites demandes ont été transmises au comité consultatif d'urbanisme pour étude ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de modifier la réglementation concernant la hauteur des maisons ainsi que les jumelés situés dans la phase 3 du développement résidentiel comme suit :

1 étage : 5,5 m à 8 m à partir du dessus du solage au lieu de 6,7 m à 8 m

2 étages : 7,3 m à 8,8 à partir du dessus du solage au lieu de 7,3 m à 10 m

QUE le conseil maintienne le statut quo quant au revêtement en vinyle, à la façade des jumelés et l'interdiction de créer des logements dans les résidences.

Adoptée

### **15. PROJET D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES**

#### **2016-04-120 15.1. Élaboration d'un mandat en services de laboratoire**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des propositions auprès de firmes spécialisées pour l'élaboration d'un mandat en services de laboratoire pour le projet d'eau potable et d'eaux usées ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux (2) propositions à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte la proposition de Norda Stelo pour l'élaboration d'un mandat en services de laboratoire dans le projet d'eau potable et d'eaux usées, au coût forfaitaire de quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (4 599,00 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise par courriel le 22 mars 2016.

QUE la présente dépense soit payée par voie de règlement d'emprunt.

Adoptée

#### **2016-04-120A IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions par appel d'offres public dans un système électronique et dans un journal diffusé sur le territoire pour les services de laboratoire dans le projet d'eau potable et d'eaux usées.

QUE les soumissions soient reçues dans les délais appropriés.

QUE la présente dépense soit payée par voie de règlement d'emprunt.

Adoptée

### **15.2. Acquisition de terrains : puits et servitudes**

#### **2016-04-121 ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a comme projet des travaux d'alimentation et distribution de l'eau potable et collecte des eaux usées sur le territoire ;**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'acquisition de terrains afin de mener à terme le projet ;

ATTENDU QUE dans la décision rendue le 6 janvier 2016, numéro 409090, la Commission de protection du territoire agricole du Québec autorisait l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'implantation de trois (3) puits, d'un (1) bâtiment de service et les chemins d'accès, d'une partie des lots 3 028 235, 3 028 273, 3 028 274, 3 029 015 et 5 059 013 au cadastre du Québec, d'une superficie approximative de sept mille quatre cent onze mètres carrés et trois dixièmes ( 7 411,3 m.c.) ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS, LES CONSEILLÈRES CAROLE BROCHU ET BERNYCE TURMEL S'ABSTIENNENT DE SE PRONONCER DÉCLARANT N'AYANT PARTICIPÉ À AUCUNE DISCUSSION DANS LE DOSSIER COMPTE TENU D'INTÉRÊT OU D'APPARENCE D'INTÉRÊT RELATIVEMENT À L'ENSEMBLE DES ACQUISITIONS DE TERRAINS POUR LES PUIITS DANS LE PROJET D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore procède à l'acquisition d'une partie du lot 3 029 015 au cadastre du Québec, situé au 203, route Larose, propriété de monsieur Jean-Louis Gosselin, d'une superficie de quatorze mille cinquante pieds carrés et onze centièmes (14 050,11 p.c.), au coût de vingt-huit mille cent dollars et vingt-deux cents (28 100,22 \$), incluant compensations, plus les taxes s'il y a lieu, et ce, aux conditions énoncées dans la promesse d'achat et de vente signée le 4 avril 2016.

QUE le conseil mandate Me Roger Plante, notaire, pour la préparation de l'acte de vente laquelle devra être signée au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2016.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

QUE la présente dépense soit payée par voie de règlement d'emprunt.

Adoptée

**2016-04-122**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a comme projet des travaux d'alimentation et distribution de l'eau potable et collecte des eaux usées sur le territoire ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'acquisition de terrains afin de mener à terme le projet ;

ATTENDU QUE dans la décision rendue le 6 janvier 2016, numéro 409090, la Commission de protection du territoire agricole du Québec autorisait l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'implantation de trois (3) puits, d'un (1) bâtiment de service et les chemins d'accès, d'une partie des lots 3 028 235, 3 028 273, 3 028 274, 3 029 015 et 5 059 013 au cadastre du Québec, d'une superficie approximative de sept mille quatre cent onze mètres carrés et trois dixièmes ( 7 411,3 m.c.) ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS, LES CONSEILLÈRES CAROLE BROCHU ET BERNYCE TURMEL S'ABSTIENNENT DE SE PRONONCER DÉCLARANT N'AYANT PARTICIPÉ À AUCUNE DISCUSSION DANS LE DOSSIER COMPTE TENU D'INTÉRÊT OU D'APPARENCE D'INTÉRÊT RELATIVEMENT À L'ENSEMBLE DES ACQUISITIONS DE TERRAINS POUR LES PUIITS DANS LE PROJET D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore procède à l'acquisition d'une partie du lot 5 059 013 au cadastre du Québec, situé sur la rue Sainte-Geneviève, propriété de Grains L.T.I. inc, d'une superficie de quinze mille sept cent douze pieds carrés (15 712 p.c.), au coût de dix mille sept cent quarante-et-un dollars et quarante-quatre cents (10 741,44 \$), incluant compensations, plus les taxes s'il y a lieu, et ce, aux conditions énoncées dans la promesse d'achat et de vente signée le 1<sup>er</sup> avril 2016.

QUE le conseil mandate Me Roger Plante, notaire, pour la préparation de l'acte de vente.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

QUE la présente dépense soit payée par voie de règlement d'emprunt.

Adoptée

**2016-04-123**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a comme projet des travaux d'alimentation et distribution de l'eau potable et collecte des eaux usées sur le territoire ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'acquisition de terrains afin de mener à terme le projet ;

ATTENDU QUE dans la décision rendue le 6 janvier 2016, numéro 409090, la Commission de protection du territoire agricole du Québec autorisait l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'implantation de trois (3) puits, d'un (1) bâtiment de service et les chemins d'accès, d'une partie des lots 3 028 235, 3 028 273, 3 028 274, 3 029 015 et 5 059 013 au cadastre du Québec, d'une superficie approximative de sept mille quatre cent onze mètres carrés et trois dixièmes ( 7 411,3 m.c.) ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS, LES CONSEILLÈRES CAROLE BROCHU ET BERNYCE TURMEL S'ABSTIENNENT DE SE PRONONCER DÉCLARANT N'AYANT PARTICIPÉ À AUCUNE DISCUSSION DANS LE DOSSIER COMPTE TENU D'INTÉRÊT OU D'APPARENCE D'INTÉRÊT RELATIVEMENT À L'ENSEMBLE DES ACQUISITIONS DE TERRAINS POUR LES PUIITS DANS LE PROJET D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore procède à l'acquisition d'une partie du lot 3 028 273 au cadastre du Québec, d'une superficie de seize mille sept cent trente pieds carrés et trente-trois centièmes (16 730,33 p.c.) et d'une partie du lot 3 028 274 d'une superficie de vingt-et-un mille neuf cent vingt-sept pieds carrés et quatorze centièmes (21 927,14 p.c.), situés au 211, route du Vieux-Moulin, propriétés de Ferme Marcel Larose inc., au coût de quarante-sept mille neuf cent trente-cinq dollars et vingt-six cents (47 935,26 \$), incluant compensations, plus les taxes s'il y a lieu, et ce, aux conditions énoncées dans la promesse d'achat et de vente signée le 4 avril 2016.

QUE le conseil mandate Me Jacynthe Breton, notaire, pour la préparation de l'acte de vente.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

QUE la présente dépense soit payée par voie de règlement d'emprunt.

Adoptée

## **16. TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

### **16.1. Vidange et disposition des boues à la station d'épuration - étangs 1 et 3**

ATTENDU QUE par la résolution 2015-11-333, la municipalité de Saint-Isidore mandatait Centrix Environnement à procéder à la vidange et la disposition des boues à la station d'épuration - étangs 1 et 3, au coût estimé de soixante-quinze mille dollars (75 000,00 \$), incluant les taxes ;

2016-04-124

ATTENDU QUE la siccité des boues étant beaucoup plus élevée que celle estimée, seulement l'étang 1 a été vidangé au coût de quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-dix-sept dollars et soixante-six cents (93 477,66 \$), taxes incluses ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la vidange de l'étang 3 afin de ne pas occasionner d'amende et/ou de refus dans différents projets, et ce, suite aux résultats hors normes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise Centrix Environnement à poursuivre les travaux et procéder à la vidange et la disposition des boues à la station d'épuration - étang 3, au coût estimé à trente mille dollars (30 000,00 \$), incluant les taxes, payable à même le budget de fonctionnement 2016.

QUE le montant de dix-huit mille quatre cent soixante-dix-sept dollars et soixante-six cents (18 477,66 \$) représentant le surplus à payer pour la vidange et la disposition des boues à la station d'épuration - étang 1, soit payé à même l'excédent accumulé affecté (réserves).

Adoptée

### **16.2. WSP Canada inc.**

2016-04-125

#### **16.2.1. Proposition de Mabarex**

ATTENDU QUE par la résolution 2013-10-249, la municipalité de Saint-Isidore accordait à Mabarex inc. le contrat de préachat d'un système en fourniture d'équipements au site de traitement des eaux usées existant sur le territoire ;

ATTENDU QUE les essais de performance du bioréacteur aux étangs ont été moins élevés que prévu au devis de soumission ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de prolonger la durée de l'exploitation de Mabarex inc. de trois (3) mois en compensation des échantillons et analyses réduites lors des essais de performance au site de traitement des eaux usées, soit jusqu'au 30 novembre 2016.

Adoptée

## **17. KRAFT HOCKEYVILLE 2016**

2016-04-126

### **17.1. Budget additionnel**

ATTENDU QUE par la résolution 2016-03-99, la municipalité établissait un budget de cinq mille dollars (5 000,00 \$) relativement entre autres à du matériel promotionnel et de la publicité auprès de différents médias permettant à l'aréna de Saint-Isidore de remporter le concours «Kraft Hockeyville 2016» ;



ATTENDU QUE l'aréna de Saint-Isidore a été sélectionné parmi les deux (2) finalistes audit concours ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente un budget additionnel de deux mille dollars (2 000,00 \$) relativement à la candidature de l'aréna de Saint-Isidore au concours «Kraft Hockeyville 2016».

Adoptée

**2016-04-127      17.2. Motion de félicitations**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil félicite l'ensemble de la population et tous les partisans qui ont supporté la candidature de l'aréna de Saint-Isidore au concours Kraft Hockeyville 2016.

QUE le conseil applaudisse également tous et chacun qui, avec fierté, positivisme et classe, ont accueilli le résultat final dudit concours, désignant «Pat Duke Memorial Arena» de Lumby, gagnante du titre Kraft Hockeyville 2016.

Adoptée

**18. DIVERS**

**18.1. Autres questions**

Divers citoyens questionnent entre autres relativement aux états financiers, à l'impaticente de l'Hymalaya, aux normes de construction, aux droits acquis en production agricole, à la progression du dossier d'aqueduc et d'égout ainsi qu'à l'estimé des coûts. Les membres du conseil et la directrice générale et secrétaire-trésorière fournissent les explications appropriées et prendront les informations nécessaires pour certains dossiers.

Également, un citoyen félicite la municipalité pour l'affichage des numéros civiques.

**19. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Réal Turgeon, déclare la séance close.

**2016-04-128      IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 21 HEURES 20.**

Adopté ce 2 mai 2016.

Réal Turgeon,  
Maire

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,  
Maire

\*\*\*\*\*